

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Dans l'Etude d'impact, pièce n° 5, page 394, dans le paragraphe 7.2.1.3 Les trames et corridors (SRADDET), le pétitionnaire affirme que :

*« Le projet se situe dans un contexte agricole de plaine ouverte, comprenant des cultures majoritairement intensives.*

*Les quatre éoliennes du projet sont localisées au sein d'une vaste zone de corridor diffus, qui couvre l'ensemble du secteur à l'exception des zones de bâtis. Cette zone de corridor diffus fait le lien entre les réservoirs de biodiversité alentour : Boisements et milieux associés et Plaines agricoles à enjeux majoritaires oiseaux. Elle est favorable aux échanges entre les réservoirs et peut également permettre de faire le lien entre les différentes continuités aquatiques du secteur pour certaines espèces, comme l'Agrion de Mercure. Aucun réservoir de biodiversité ne se situe toutefois à moins de 5 km des éoliennes du projet.*

*Le ruisseau du Sentinet, qui passe à l'est de E2 et sera traversé par le raccordement électrique externe, rejoint plus au sud le cours d'eau « La Palu », une composante bleue régionale. Ce milieu ne devra pas être impactés par le projet. Il conviendra de prendre toutes les mesures nécessaires afin de ne pas aboutir à une pollution accidentelle de ces milieux humides et aquatiques. »*

Page 370 de cette même pièce, dans le paragraphe 6.2.3.3.2 Données en lien avec le projet, le pétitionnaire précise que

*« Parmi les objectifs du SRADDET Nouvelle-Aquitaine, l'Objectif 40 concerne la préservation et la restauration des continuités écologiques (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques), reprenant ainsi les thématiques de l'ancien SRCE qui était un document cadre dont l'objectif principal était l'identification des trames vertes et bleues d'importance régionale. »*

Il poursuit :

*« Concernant la trame bleue, une vallée passe au sud de la ZIP, qui englobe le cours d'eau « La Palu », une composante bleue régionale (référéncée comme réservoir de biodiversité des « milieux humides » et comme « cours d'eau »).*

*Pour la trame verte, la ZIP se situe au sein d'une vaste zone de corridor diffus, qui ponctue l'ensemble du secteur à l'exception entre autres des zones de bâtis (villes, villages, hameaux...). Ces zones de corridors diffus font généralement le lien, au sein d'une vaste trame paysagère, entre les différents réservoirs de biodiversité identifiés. Ces zones sont favorables aux échanges faunistiques entre les réservoirs. La forêt de Scévollès, au nord-ouest à environ 6 km de la ZIP, est un réservoir de biodiversité des « Boisements et milieux associés » (il s'agit également d'une ZNIEFF de type II).*

*Le grand réservoir de biodiversité « Plaines agricoles à enjeux majoritaires oiseaux » situé à l'ouest de la ZIP correspond globalement à la ZPS des Plaines du Mirebalais et du Neuvilleois, avec les enjeux notamment au niveau de l'avifaune de plaine précédemment décrits. »*

Force est de constater l'oubli de la ZNIEFF de type 1 « Plaine de Doussay » à moins de 2 km de la ZIP

Le porteur de projet n'hésite pas à déclarer sans autre forme de procès que

*« Le projet éolien de Cernay s'articule avec l'ensemble des dispositions du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de Nouvelle-Aquitaine. De plus, il est en phase avec les orientations et objectifs de puissance éolienne à installer. »*

Page 377, l'industriel affirme sans ambages que

*« Concernant l'ensemble des documents et textes en vigueur au moment du dépôt du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale, le projet éolien de Cernay : »*

[...]

*« n'intercepte aucun réservoir de biodiversité, corridor, réservoir-corridor ou zone de perméabilité défini par la Trame Verte et Bleue ; »*

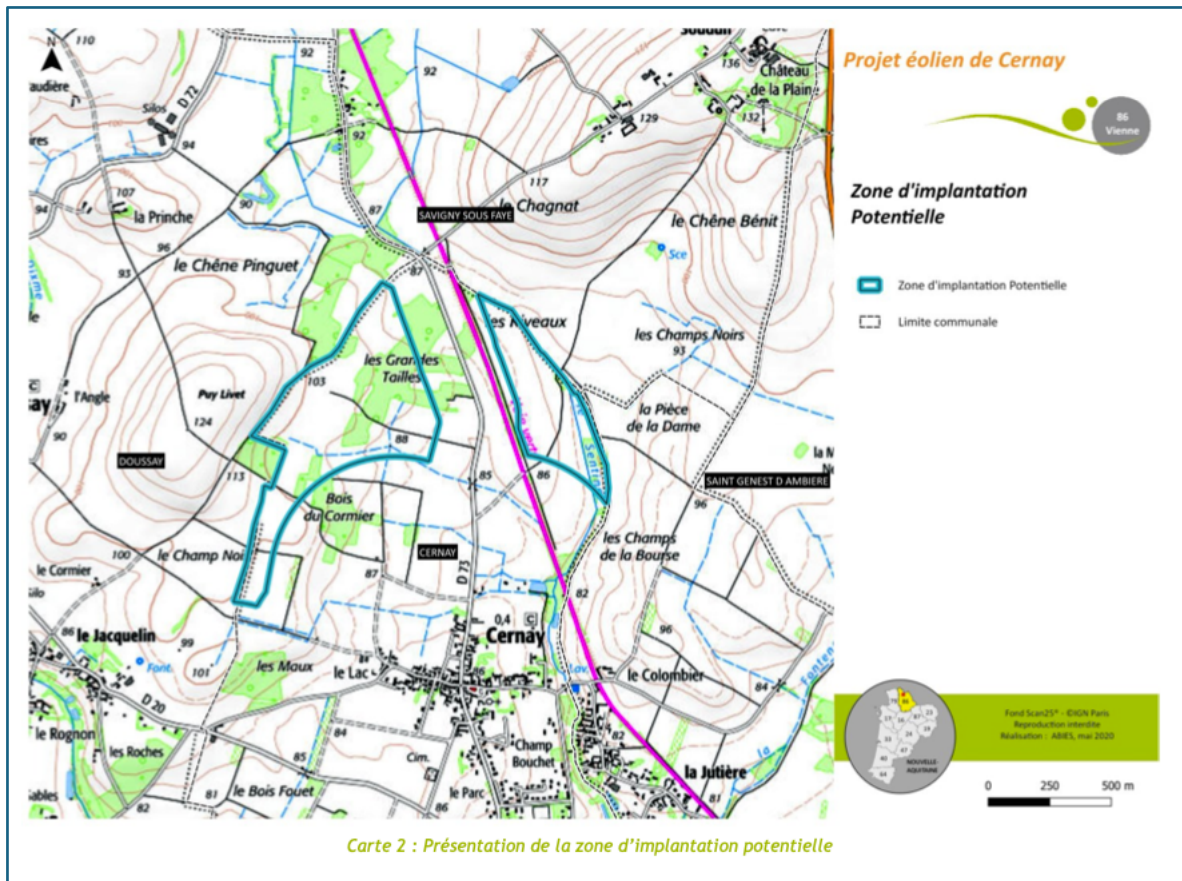
Nous sommes face à du lavage de cerveau sémantique.

Les deux cartes suivantes, la première issue de la pièce n° 7 - RNT de l'EIE page 8, et la deuxième du SCoT du Seuil du Poitou permet de visualiser les enjeux de la trame verte et bleue de la ZIP.

Ce projet ne saurait donc prospérer. Un avis défavorable ne peut que s'imposer.

Avec mes salutations distinguées,

Edith de PONTFARCY



<https://smasp-scot.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=17e9a9e3ac244971b3e7497f46df0e45>

